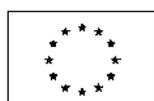


L'Europe en chiffres

Annuaire Eurostat 2005

Chapitre 4



COMMISSION
EUROPÉENNE



THÈME
Statistiques
générales
et régionales

Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver des réponses aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.

**Un numéro unique gratuit (*):
00 800 6 7 8 9 10 11**

(*) Certains opérateurs de téléphonie mobile ne permettent pas l'accès aux numéros 00 800 ou peuvent facturer ces appels.

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<http://europa.eu.int>).

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2005

ISSN 1560-490X

ISBN 92-894-9123-X

© Communautés européennes, 2005

Copyright des photos suivantes: p. 37, 231: © Digital Vision; p. 38: © Steve Cole/PhotoDisc; p. 43: © Ryan Mc Vay/PhotoDisc; p. 46: © Lawrence Lawry/PhotoDisc; p. 50, 57: © Jason Reed/PhotoDisc.
L'autorisation de reproduction ou d'utilisation de ces photos doit être demandée directement au détenteur des droits d'auteur.

Éditeur-en-chef

G. Schäfer

Éditeurs

S. Cervellin, M. Feith, M. Fritz

EUROSTAT, Unité de diffusion

Remerciements

Les éditeurs de l'*Annuaire Eurostat 2005* adressent leurs remerciements à tous ceux qui ont contribué à sa réalisation. L'*Annuaire* a pu être publié grâce à l'assistance et au soutien des collègues suivants:

EUROSTAT, L'OFFICE STATISTIQUE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES***Unité A5 – Information et diffusion**

M. Baryn, M. Copers, M. A. Johansson-Augier, (B. Le Goff)

Direction B – Principaux indicateurs et outils statistiques

B1 Principaux indicateurs (G. Mazzi, L. Sproge, H. Strandell)

B2 Gestion informatique – Systèmes d'information (V. Dreux)

B4 Bases de données de référence (D. Groenez, M. Loos, S. Paganoni, A. Pasqui, O. Stembert)

B5 Recherche (S. Frank, H. Willen)

Direction C – Statistiques économiques et fiscales

C2 Comptes nationaux – Production (L. Biedma, I. Kuhnert)

C3 Finances publiques et fiscalité (L. Frej-Ohlsson, G. Thouvenin)

C4 Balance des paiements (C. Andreatta, P. Passerini)

C5 Prix (A. Makaronidis, L. Mejer, S. Stapel)

Direction D – Statistiques du marché intérieur, emploi et affaires sociales

D1 Marché du travail (S. Jouhette, A. Paternoster, A. Tokofai, H. Vreeswijk)

D2 Conditions de vie et protection sociale (G. Abramovici, I. Dennis, A. Melis, J. Piirto)

D3 Entreprises (P. Sneijers)

D4 Énergie et transports (A. Gikas, H. Stelow)

D5 Éducation et culture (B. Andrén, A. Mc Allister, P. Schmidt)

D6 Santé et sécurité alimentaire (D. Dupré, S. Gagel, E. Niederlaender)

D7 Société de l'information et services (F.C. Bovagnet, C. Demunter, S. Fickinger, M. Ottens, M. Lumio, F. Reis, H.-W. Schmidt)

Direction E – Statistiques sur l'agriculture, la pêche, les fonds structurels et l'environnement

E1 Statistiques structurelles, agriculture (U. Eidmann)

E2 Statistiques sur les produits agricoles (G. Weber, G. Steffes)

E3 Développement durable, pêche, développement rural et forêts (E. Maki-Simola, D. Cross, Y. Zanatta)

E4 Fonds structurels (T. Carlquist, B. Feldmann)

E5 Environnement (J. Klein)

Direction F – Statistiques des relations extérieures

F1 Démographie, migration (G. Kyi, D. Thorogood)

F2 Commerce international (A. Berthomieu, C. Corsini)

AELE (*R. Ragnarson*)

Géonomenclature (*E. Jouangrand*)

* Organigramme Eurostat de juin 2005. Vous pouvez vous référer aux mises à jour sur le site Internet <http://www.europa.eu.int/comm/eurostat>

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA TRADUCTION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

OFFICE DES PUBLICATIONS OFFICIELLES DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

1 Les statisticiens au service de l'Europe

| | |
|---|----|
| Le service d'Eurostat | 11 |
| Eurostat, clé d'accès à la statistique européenne | 11 |
| Les indicateurs structurels d'Eurostat | 15 |
| Les euro-indicateurs | 17 |
| Accès gratuit aux statistiques européennes | 19 |
| L'Union européenne dans le contexte global | 21 |
| Les données sur les régions d'Europe | 31 |
| Au-devant de la scène: la société de l'information | 37 |

2 Les Européens

| | |
|---|-----|
| La population | 61 |
| La population de l'Union européenne | 61 |
| Les familles et les naissances | 67 |
| La migration et l'asile | 73 |
| La santé | 79 |
| L'espérance de vie et la mortalité | 79 |
| La santé et la sécurité | 85 |
| L'éducation et la formation | 95 |
| L'éducation | 95 |
| La formation professionnelle continue | 103 |
| Le marché du travail | 107 |
| Le travail et son marché | 107 |
| Les données sur la politique du marché du travail | 113 |
| Les ménages et le bien-être | 117 |
| Les dépenses de consommation des ménages | 117 |
| Les revenus et les conditions de vie | 123 |
| Le logement | 129 |
| La protection sociale | 133 |

3 L'économie

| | |
|--|-----|
| Les comptes nationaux | 141 |
| La production économique | 143 |
| La consommation et les dépenses | 147 |
| Le revenu des facteurs de production | 153 |
| Les finances publiques | 157 |
| Les prix et les salaires | 161 |
| Les prix à la consommation | 161 |
| Les salaires et le coût de la main-d'œuvre | 167 |
| La balance des paiements | 173 |
| Le compte courant | 173 |
| Le commerce international de services | 177 |
| Les investissements directs étrangers | 181 |
| Le commerce international de marchandises | 185 |

4 L'environnement

| | |
|--|-----|
| L'environnement | 197 |
| L'eau | 197 |
| Les déchets | 199 |
| La pollution de l'air et les changements climatiques | 201 |
| Les dépenses de protection de l'environnement | 203 |
| L'agriculture et l'environnement | 205 |

5 Les sciences et les technologies

| | |
|---|-----|
| La recherche et le développement | 209 |
| La société de l'information | 217 |

6 Les secteurs d'activité et les entreprises

| | |
|--|-----|
| Les structures des entreprises en un coup d'œil | 233 |
| L'industrie et la construction | 237 |
| Le commerce | 239 |
| Les marchés financiers | 241 |
| Les transports | 245 |
| Le tourisme | 253 |
| L'énergie | 257 |

7 L'agriculture, la sylviculture et la pêche

| | |
|------------------------------|-----|
| L'agriculture | 267 |
| La sylviculture | 279 |
| La pêche | 281 |

8 Annexes

| | |
|---|-----|
| Glossaire | 287 |
| Géonomenclature 2005 | 301 |
| Nomenclature des activités économiques dans la Communauté européenne (NACE rév. 1.1) | 305 |
| Nomenclature des marchandises (CTCI rév. 3) | 306 |
| Abréviations et acronymes | 308 |

L'Annuaire Eurostat est facile à utiliser

- Les textes introductifs des différentes sections expliquent les principales caractéristiques et la pertinence des informations présentées et donnent une idée des autres données sur le sujet disponibles à Eurostat.
- Le glossaire clarifie les termes et concepts statistiques utilisés.
- Les références indiquent comment obtenir d'autres données et analyses d'Eurostat sur le sujet.
- Les abréviations et acronymes utilisés sont explicités dans l'encart inséré dans l'Annuaire.

Date d'extraction des données

Les données statistiques présentées dans cet Annuaire ont été extraites le 29 avril 2005 et représentent toutes celles qui étaient disponibles à ce moment. Si des données ont été extraites ultérieurement, il en est fait explicitement mention dans les chapitres concernés.

Ordre et codes des pays

Dans l'Annuaire Eurostat, les États membres de l'UE sont classés dans l'ordre protocolaire. Il s'agit de l'ordre alphabétique des noms des pays dans leurs langues respectives.

Dans l'Annuaire, les pays sont généralement identifiés par la désignation officielle la plus courte. Si des codes sont utilisés, ce sont les codes ISO à deux lettres; dans les cas de la Grèce et du Royaume-Uni, les codes sont, respectivement, EL et UK.

Symboles et codes dans les tableaux

- non applicable ou zéro réel ou zéro par défaut
- 0 moins de la moitié du chiffre final présenté
- . sans objet
- .. données confidentielles; données non probantes ou données non publiées pour des raisons de confidentialité
- : données non disponibles
- b rupture des séries
- e valeur estimée
- f prévision
- i voir note en bas de page
- p valeur provisoire
- r valeur révisée
- s estimation d'Eurostat



L'environnement

197-206





L'eau

Données d'Eurostat

Eurostat fournit un grand choix de données sur:

- les ressources en eau;
- le prélèvement d'eau;
- l'approvisionnement en eau;
- le traitement des eaux résiduelles.



L'eau: indispensable et surexploitée

L'eau est une ressource naturelle qui, aussi bien en ce qui concerne sa qualité que sa disponibilité, est une préoccupation majeure dans de nombreuses régions. Les ressources en eau sont limitées et la qualité de l'eau est affectée par les activités humaines telles que la production industrielle, les effluents domestiques, l'élevage, l'agriculture de labour, etc.

Parallèlement, l'eau est indispensable à la vie et aux activités humaines. Le développement économique et la croissance démographique exercent une pression constante sur la quantité et la

qualité de l'eau disponible. En de nombreux points de la terre, les ressources en eau douce s'épuisent plus rapidement que la nature ne peut les reconstituer.

La pollution des cours d'eau, des lacs et des nappes souterraines est un sujet de préoccupation partout dans le monde.

Une directive visant à protéger les ressources en eau

Parce que la qualité de l'eau disponible se détériore et que sa quantité est limitée, il importe de reconsidérer l'utilisation des différentes sources d'eau ainsi que la demande d'eau. Ces considérations ont été définies dans la directive-cadre 2000/60/CE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, selon laquelle la gestion durable des ressources en eau doit se fonder sur le principe

de gestion intégrée des bassins hydrographiques. Cette directive favorise également une «approche combinée» de détermination des valeurs limites de rejet et de définition de normes de qualité, d'application de justes prix et de sensibilisation des citoyens aux problèmes de l'eau.

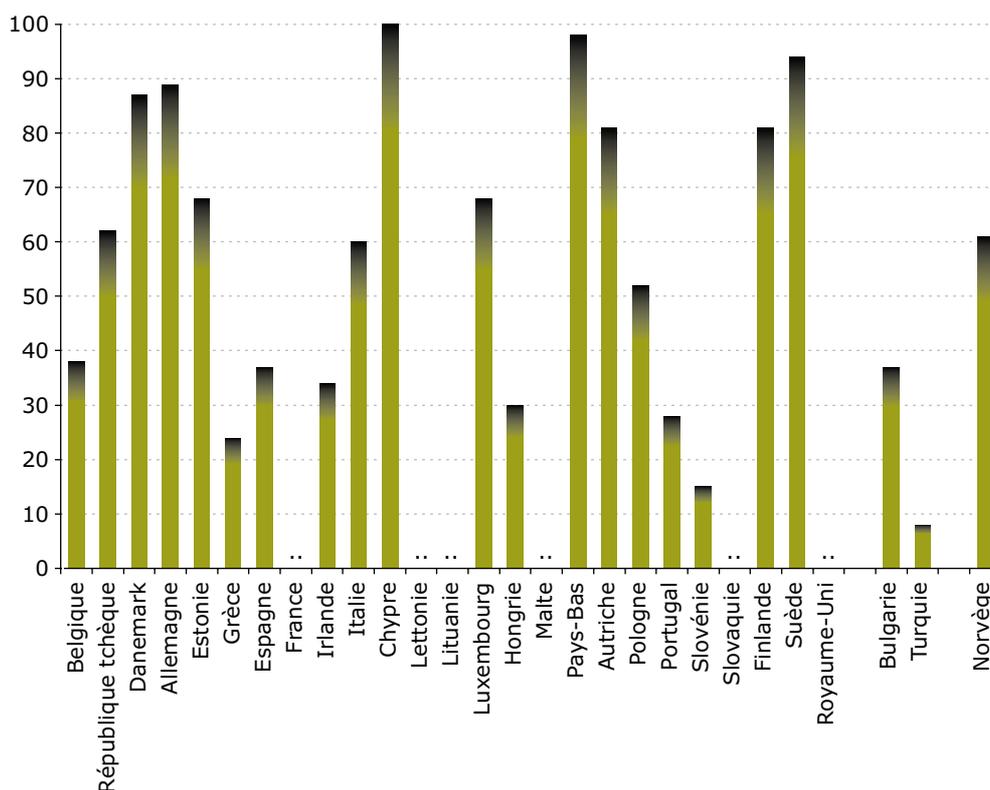
Surveiller l'eau de près

Les données statistiques sur l'eau sont collectées auprès de tous les pays européens sur la base de la section «Eaux intérieures» du questionnaire commun Eurostat-OCDE, qui est adapté en permanence au cadre politique de l'UE. Cette section concerne:

- les **ressources en eau douce constituées par les eaux souterraines et les eaux de surface**, qui peuvent être reconstituées par les précipitations et par des afflux externes;
- le **prélèvement de l'eau à la source**: le prélèvement constitue une pression majeure sur les ressources, même si une grande partie de l'eau prélevée (à des fins domestiques, industrielles — y compris la production d'énergie — ou agricoles) est renvoyée dans l'environnement et dans les plans d'eau, mais souvent à l'état d'eau usée de mauvaise qualité;
- l'**utilisation de l'eau par catégorie d'approvisionnement et par activité industrielle**;
- les **capacités de traitement des stations d'épuration** et la **proportion de la population reliée à celles-ci**: cela donne un aperçu du niveau de développement, en termes de quantité et de qualité, des infrastructures disponibles pour protéger l'environnement de la pollution par les eaux résiduaires;
- la **production et l'évacuation des boues d'épuration**: les procédés de traitement des eaux résiduaires produisent inévitablement des boues d'épuration; leur incidence sur l'environnement dépend des méthodes choisies pour leur transformation et leur évacuation;
- la **production et l'évacuation des eaux résiduaires**: les polluants présents dans les eaux résiduaires ont différentes origines; de même, l'efficacité du traitement de tout polluant varie en fonction de la méthode appliquée.

Population reliée à un système de traitement des eaux usées (traitement secondaire au moins)

Dernière année disponible; en %





Les déchets

Données d'Eurostat

Eurostat fournit un grand choix de données sur:

- la génération de déchets;
- le recyclage des déchets;
- l'élimination des déchets;
- les déchets ménagers;
- les déchets dangereux;
- la mise en décharge des déchets;
- l'incinération des déchets.

Principal objectif de la politique des déchets: prévention et recyclage

La stratégie de développement durable de l'UE et le sixième programme d'action en faveur de l'environnement soulignent la relation entre l'efficacité des ressources, d'une part, et la génération et la gestion des déchets, d'autre part. L'objectif est de découpler l'exploitation des ressources et la génération de déchets de la croissance économique dans le futur. La consommation durable ne doit pas non plus dépasser la capacité environnementale.

La stratégie concernant la prévention et le recyclage des déchets vise à améliorer les initiatives en matière de prévention des déchets, à faire une utilisation plus efficace des ressources et à adopter des modes de consommation plus durables, de manière à réduire de façon significative le volume total de déchets produits.

La prévention des déchets passe par le recours à des technologies plus propres, à une meilleure conception écologique des produits et à des modes de production et de consommation plus soucieux de l'environnement. La prévention des déchets et l'amélioration du recyclage, davantage axé sur les matériaux, permettraient de réduire les incidences environnementales de l'exploitation des ressources, en évitant les impacts de l'extraction et de la transformation de matières premières au cours des processus de production. Ces actions nécessitent non seulement la fixation d'objectifs, mais également l'application d'autres mesures, notamment des instruments économiques, juridiques et volontaires.

La stratégie prône une gestion durable des déchets, qui implique de minimiser les incidences environnementales et de prendre en compte les considérations économiques et sociales (coûts et avantages, options rentables) pour aboutir à une stratégie de gestion des déchets optimale et très efficace. La prévention des déchets est la première option de la gestion des déchets, alors que la mise en décharge devrait être évitée autant que possible.

Quelle est la situation actuelle?

La fixation des objectifs en matière de prévention et de recyclage des déchets doit s'appuyer sur des statistiques et des tendances fiables. Les données disponibles montrent que les quantités de déchets produits augmentent de manière générale dans tous les pays. La quantité moyenne de déchets produits est de 3 500 kg par habitant et par an (déchets ménagers et industriels combinés). Ce sont les industries extractives, les industries manufacturières et les activités de construction et de démolition qui produisent les



quantités de déchets les plus importantes. Les déchets ménagers représentent environ 15 % du total. Les déchets dangereux, produits essentiellement par les industries manufacturières, représentent 2 % de la quantité totale de déchets. Les flux de déchets ménagers et de déchets de construction et de démolition vont croissant.

La mise en décharge reste l'option la plus utilisée pour la gestion des déchets en Europe: 57 % des déchets sont mis en décharge. Le recyclage de certains matériaux et l'incinération (avec ou sans récupération d'énergie) sont également utilisés, mais à des degrés divers dans les différents pays.

Eurostat a diffusé les nouveaux indicateurs structurels concernant les déchets — déchets ménagers produits, déchets ménagers mis en décharge et déchets ménagers incinérés — sur la base des données fournies par les pays, pour une série complète de données de 1995 à 2003.

Statistiques des déchets

Jusqu'en 2005, les statistiques des déchets étaient établies à partir des données collectées dans tous les pays européens au moyen de la

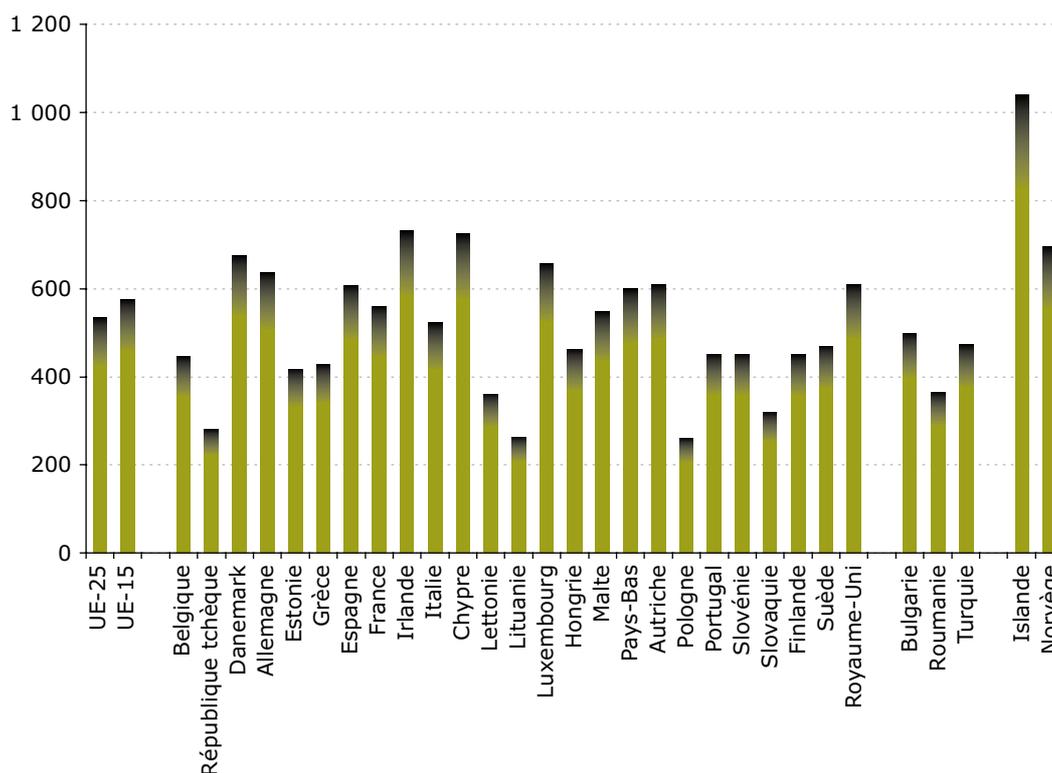
section «Déchets» du questionnaire commun Eurostat-OCDE. Il a été constaté que les divergences dans les méthodes de collecte et les interprétations différentes des définitions et catégories de déchets rendent assez difficiles les comparaisons entre les pays.

Eurostat met actuellement en œuvre le règlement relatif aux statistiques des déchets — règlement (CE) n° 2150/2002 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2002. Son objectif est de créer un cadre pour harmoniser la collecte et la déclaration des données relatives à la production, à la récupération et à l'élimination des déchets au niveau européen. Les États membres devraient fournir à Eurostat un premier ensemble de données en 2006 pour l'année de référence 2004. Les premières tendances pourront être fournies en 2008. La plupart des difficultés et incertitudes liées à l'interprétation des données sur les déchets seront réduites ou éliminées avec la mise en œuvre du règlement relatif aux statistiques des déchets.

Le graphique figurant ci-dessous présente les chiffres de la production de déchets ménagers en 2003 dans tous les États membres individuellement et dans l'UE-25, en kilogrammes par personne et par an.

Déchets municipaux générés en 2003

En kg par personne et par an



Cet indicateur présente la quantité de déchets municipaux générés. Il s'agit de déchets collectés par ou au nom des autorités municipales et éliminés par le système de gestion des déchets. La majeure partie de ce flux de déchets vient des ménages, bien que les déchets «similaires» des sources telles que les commerces, les bureaux et les institutions publiques soient inclus. Pour les domaines non couverts par un système municipal de déchets, la quantité de déchets générés est estimée. La quantité rassemblée est exprimée en kilogramme par tête par année.



La pollution de l'air et les changements climatiques

Données d'Eurostat

Eurostat fournit un grand choix de données sur:

- les émissions de gaz à effet de serre;
- la pollution atmosphérique par l'ozone;
- la pollution atmosphérique par les particules.

Les changements climatiques

La température moyenne de la surface de la Terre a augmenté d'environ 0,6 °C au cours du XX^e siècle, et les milieux scientifiques s'accordent largement pour dire que le réchauffement enregistré au cours des cinquante dernières années est principalement dû à l'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, elles-mêmes provoquées par des activités humaines telles que la combustion de combustibles fossiles et la déforestation. Cela conduit à une augmentation d'énergie dans le système météorologique, dont on prévoit qu'elle provoquera une intensification des tempêtes et des précipitations dans certaines régions, tandis que d'autres pourraient souffrir de sécheresse.

Aux termes du protocole de Kyoto (1997), l'UE s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 8 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici à 2008-2012. Pour atteindre cet objectif des 8 %, des cibles individuelles ont été fixées pour chaque État membre de l'UE, pour la période 2008-2012. Cet accord de «partage de la charge» permet à plusieurs pays de l'UE d'augmenter leurs émissions, à condition que celles-ci soient compensées par des réductions dans le reste de l'UE. Le programme européen sur le changement climatique (PECC) a été développé afin d'identifier des politiques et des mesures communes et coordonnées au niveau communautaire propres à garantir que l'UE atteindra son objectif.

Une analyse plus approfondie de ce sujet est présentée dans *Analysis of greenhouse gas emission trends and projections in Europe*, AEE, 2003.

Pollution atmosphérique

L'air que nous respirons contient des gaz et des particules en suspension rejetés dans l'atmosphère par la combustion des carburants, les procédés industriels et d'autres activités humaines. Certains de ces gaz et particules sont préjudiciables à la santé humaine et peuvent provoquer divers problèmes environnementaux tels que l'acidification des sols et des eaux, la détérioration des bâtiments, l'eutrophisation des plans d'eau et la formation d'ozone troposphérique.



Ozone troposphérique

L'ozone troposphérique est créé par la réaction à la lumière solaire de certains polluants atmosphériques tels que les oxydes d'azote et les composés organiques volatils (COV); il représente un risque pour la santé humaine, car il s'attaque aux voies respiratoires. Bien qu'il existe des sources naturelles d'oxyde d'azote, celles-ci ont une importance mineure par rapport aux émissions résultant des activités humaines telles que la combustion de combustibles fossiles et de la biomasse. Les régions à trafic routier intense sont particulièrement exposées à la formation d'ozone troposphérique.

Zones urbaines

Un grand nombre de ces émissions étant liées aux activités humaines et à l'intensité du trafic routier, les personnes vivant dans les zones urbaines sont les plus exposées. L'ozone troposphérique a déjà été mentionné, mais la santé

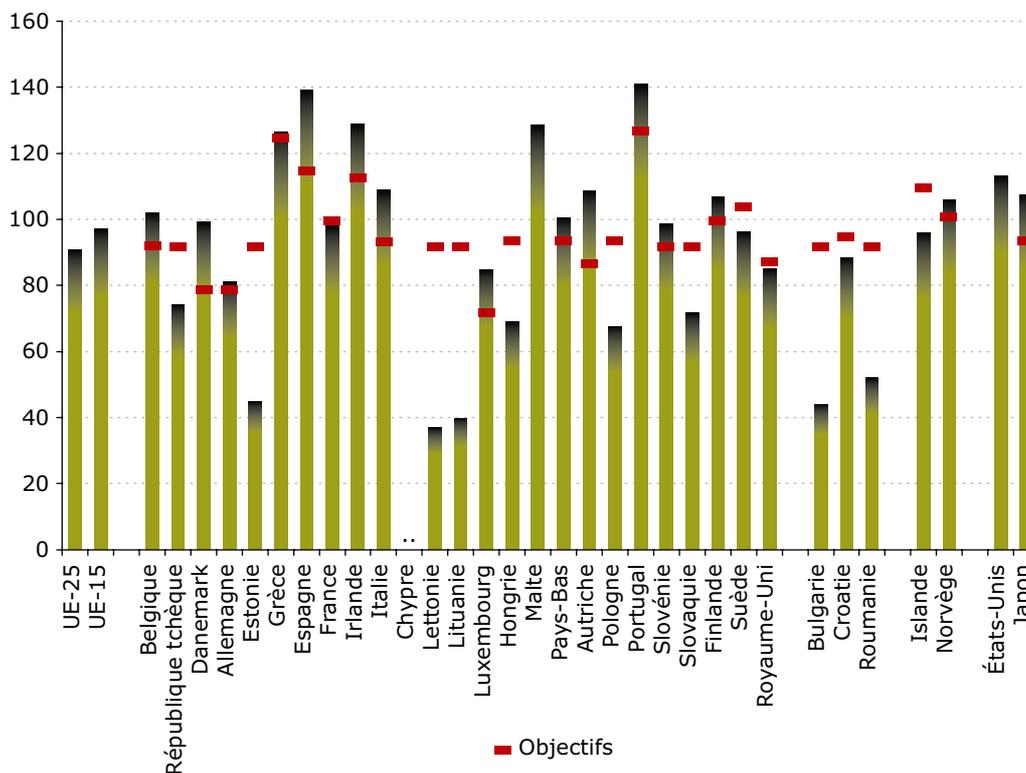
humaine est également menacée par les concentrations élevées de particules, notamment celles mesurant moins de 10 μm , qui pénètrent profondément dans les poumons, contribuant à l'augmentation du taux de mortalité chez les personnes souffrant d'affections cardiaques et pulmonaires. Les particules inférieures à 2,5 μm sont principalement constituées de suie provenant notamment de la fumée de bois et de l'échappement des moteurs diesels. Elles peuvent demeurer dans l'air pendant de longues périodes et être transportées sur de longues distances. Les particules plus grosses (poussières du sol et poussières minérales) ont principalement pour origine les procédés mécaniques tels que l'exploitation des mines et des carrières et d'autres procédés industriels, ainsi que l'usure des pneus et des freins résultant du trafic routier.

Données sur les émissions et sur la qualité de l'air

L'Agence européenne pour l'environnement (AEE) et son centre thématique européen sur l'air et le changement climatique collectent les données sur les émissions de gaz à effet de serre, sur les émissions de polluants atmosphériques et sur la qualité de l'air dans l'UE et les pays candidats. Ces pays envoient à l'AEE les mêmes données que celles qu'ils soumettent officiellement au titre de diverses conventions internationales — telles que la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (CPATLD) — et de divers règlements et directives de l'UE. Sur la base de ces données, l'AEE produit des rapports et des évaluations qu'elle publie régulièrement sur son site web (<http://www.eea.eu.int>).

Total des émissions de gaz à effet de serre en 2002

Pourcentage d'évolution depuis l'année de base et objectifs selon le Protocole de Kyoto/Décision du Conseil de l'UE pour 2008-2012 (en équivalents CO_2)
Indice année de base = 100



Sources: Agence européenne pour l'environnement, Centre thématique européen sur l'air et les changements climatiques.

En vertu du protocole de Kyoto, l'UE a accepté une réduction de 8 % de ses émissions de gaz à effet de serre entre l'année de référence, celle du protocole de Kyoto, et la période 2008-2012. Les réductions pour chacun des 15 pays de l'UE ont été convenues au sein de l'accord de partage de la charge (décision du Conseil 2002/358/CE), qui permet à certains pays d'augmenter leurs émissions, à condition que celles-ci soient compensées par des réductions dans d'autres États membres. Les nouveaux pays membres ont choisi d'autres objectifs de réduction et d'autres années de référence, comme cela était permis au sein du protocole. Ceux-ci et les objectifs de l'accord de partage de charge pour 2008-2012 sont indiqués dans le graphique comme chiffres pour 2010 (pas d'objectif pour Chypre et Malte). Les émissions des six gaz à effet de serre couverts par le protocole sont pondérées par leurs potentiels de réchauffement global (GWPs) et agrégées pour donner des émissions totales en équivalents CO_2 . Les émissions totales sont présentées comme indices, avec l'année de référence = 100. En général, l'année de référence est 1990 pour les gaz non fluorés (CO_2 , CH_4 et N_2O), et 1995 pour les gaz fluorés (HFC, PFC et SF_6). Les données n'incluent pas les émissions et processus d'absorption dus au changement d'utilisation du sol et au secteur forestier (LUCF).



Les dépenses de protection de l'environnement

Données d'Eurostat

Eurostat fournit un grand choix de données sur:

- les dépenses environnementales;
- les investissements environnementaux;
- les recettes fiscales environnementales.

Encouragement, réglementation et principe du «pollueur-payeur»

Le public a de plus en plus conscience de la nécessité de protéger l'environnement de la pollution. La protection de l'environnement est aujourd'hui intégrée dans tous les domaines politiques où elle s'inscrit dans une optique générale de développement durable.

Pour encourager les entreprises et les ménages à protéger l'environnement, les administrations publiques peuvent prendre des mesures réglementaires ou lever des impôts directement liés à la pollution. Le principe du «pollueur-payeur» est une arme supplémentaire de lutte contre la pollution. Les données sur les dépenses consacrées à la protection de l'environnement sont un indicateur de la volonté de la société de réduire la pollution.

La protection de l'environnement profite à l'économie

Les mesures de protection de l'environnement coûtent de l'argent, mais peuvent également générer des recettes. Elles sont de plus en plus prises sur une base volontaire, par

exemple pour répondre aux attentes des consommateurs ou des parties prenantes, pour augmenter les parts de marché ou pour améliorer l'image de l'entreprise. En outre, la protection de l'environnement crée de nouveaux marchés pour les biens et les services environnementaux, ce qui a des retombées positives pour les exportations et l'emploi.

Des dépenses sont consacrées à la protection de l'environnement dans tous les secteurs de l'économie. On dispose de données sur le secteur public et l'industrie pour la plupart des États membres.

Données statistiques sur les dépenses de protection de l'environnement

Le cadre juridique des données statistiques sur les dépenses de protection de l'environnement est le règlement (CE, Euratom) n° 58/97 du Conseil du 20 décembre 1996 relatif aux statistiques structurelles des entreprises. Ce règlement constitue un outil pour la mise en place, dans les années à venir, d'une collecte régulière de données sur les variables et les activités

économiques du plus haut intérêt politique.



Les dépenses totales sont égales à la somme des investissements et des dépenses courantes. Pour être efficaces, les interprétations doivent tenir compte de ce qui suit:

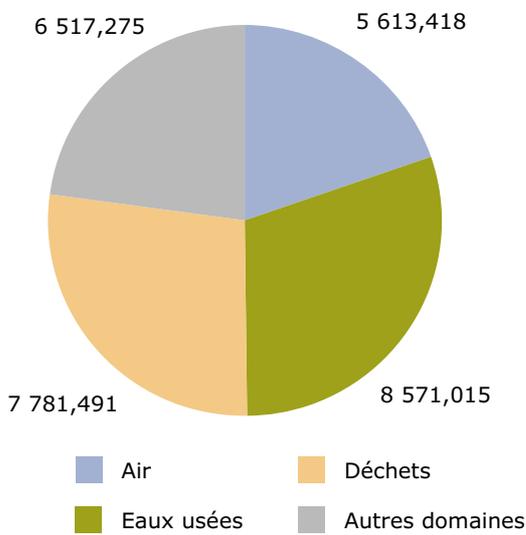
- dans un pays, des niveaux élevés de dépenses peuvent, par exemple, résulter de l'application de nouvelles politiques plus strictes ou d'un phénomène de compensation après de longues périodes de dépenses nulles;
- la proportion des dépenses du secteur public par rapport à celles de l'industrie peut varier

d'un pays à l'autre en fonction du degré de privatisation des activités de base de protection de l'environnement, c'est-à-dire la collecte des déchets, le traitement des déchets et l'épuration des eaux usées.

Les données statistiques sur les dépenses de protection de l'environnement sont collectées au moyen du questionnaire commun Eurostat-OCDE.

Dépenses de l'industrie pour la protection de l'environnement dans l'UE-25 en 2002

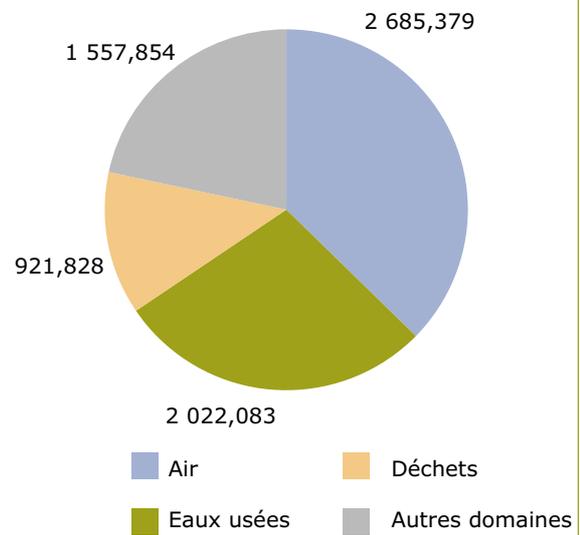
En Mio. EUR



Estimations.

Investissements de l'industrie pour la protection de l'environnement dans l'UE-25 en 2002

En Mio. EUR



Estimations.



L'agriculture et l'environnement

Données d'Eurostat

Eurostat fournit un grand choix de données sur:

- les ventes et les utilisations de pesticides;
- la consommation d'engrais commerciaux;
- l'agriculture biologique.

L'agriculture et l'environnement: une relation à plusieurs facettes

Les liens entre la richesse de l'environnement naturel et les pratiques agricoles sont complexes. Au fil des siècles, l'agriculture a contribué à la création et au maintien de la diversité de précieux habitats semi-naturels. Un grand nombre de ceux-ci sont conservés grâce à l'agriculture extensive, et la survie d'une multitude d'espèces sauvages dépend de l'agriculture. Mais les pratiques agricoles peuvent également avoir un impact négatif sur les ressources naturelles. La pollution du sol, de l'eau et de l'air, le morcellement des habitats et la disparition d'espèces sauvages peuvent être la conséquence de pratiques agricoles et d'une utilisation des sols inappropriées. C'est pourquoi les politiques de l'UE, et notamment la politique agricole commune, visent de plus en plus à réduire les risques de dégradation environnementale, tout en encourageant les agriculteurs à continuer à jouer un rôle positif pour la conservation des paysages et de l'environnement.

L'agriculture biologique

L'agriculture biologique est un exemple d'agriculture durable. Son importance croissante dans le monde entier est due à la sensibilisation accrue des consommateurs aux produits biologiques et à l'encouragement soutenu des États à la conversion. Depuis le

début de la mise en application du règlement (CEE) n° 2092/91 du Conseil sur l'agriculture biologique, de nombreuses exploitations agricoles de l'UE sont passées aux méthodes certifiées de production biologique. Ce règlement a défini les procédures de déclaration à la Commission européenne des données des États membres sur l'agriculture biologique.

Utilisation d'engrais

L'utilisation intensive d'engrais peut avoir un impact négatif sur l'environnement. Le maintien d'un juste équilibre entre les nutriments ajoutés au sol et ceux soustraits du sol par les végétaux est essentiel pour garantir une utilisation optimale des ressources et limiter les problèmes de pollution tels que les dommages environnementaux causés aux eaux souterraines et de surface et liés en particulier aux excédents de nitrates et de phosphore.

L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) compile des informations sur les engrais commerciaux. Elle collecte les données par pays en recourant aux moyens suivants: questionnaires annuels individualisés; fichiers électroniques et accès aux sites web nationaux; publications nationales/internationales; visites dans les pays effectuées par des statisticiens de la FAO; rapports des représentants de la FAO dans les nations membres.

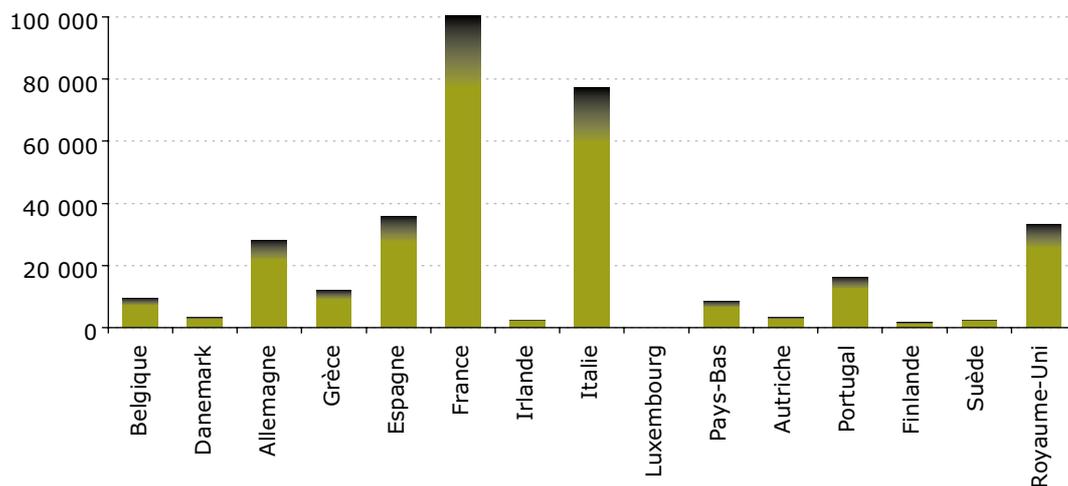


Utilisation de pesticides

Le recours excessif à des pesticides, c'est-à-dire à des produits phytosanitaires, peut avoir un impact négatif sur la biodiversité et augmente le risque d'infiltration dans les sources d'eau potable et dans la chaîne alimentaire.

Eurostat collecte des données sur les ventes de produits phytosanitaires auprès des États membres, et l'Association européenne pour la protection des cultures produit pour Eurostat des données sur l'utilisation estimative de produits phytosanitaires.

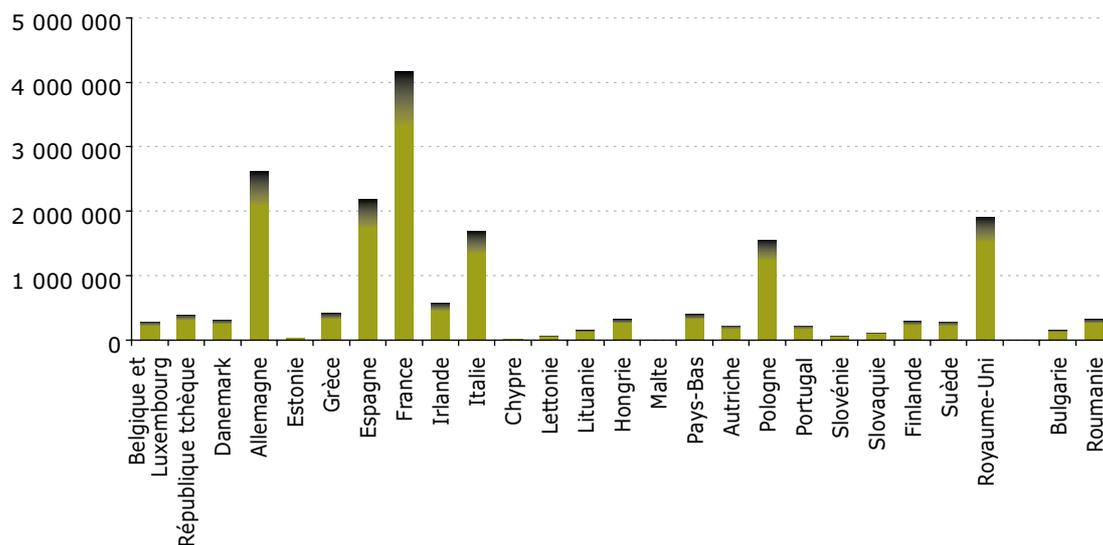
Ventes totales de pesticides
Tonnes d'ingrédients actifs; en 2001



Données extraites le 16 août 2005. UE-15: 327 279,9 tonnes.

Le volume total de pesticides vendus est la somme des fongicides, des herbicides, des insecticides et autres pesticides.

Quantités d'engrais commercial consommées dans l'agriculture en 2001
(Tonnes d'éléments fertilisants)



UE-15: 15 610 276 tonnes.

Source: Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Total d'azote (N), de phosphate (P₂O₅) et de potasse (K₂O); tonnes métriques d'éléments fertilisants.